



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 01 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet, le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents : Mmes Annie AUDIC – Marie-Claire BONHOMME – Pascale GILLET – Christine MANHES – Claire MASSON – MM Daniel AUDO – Patrick BEILLON – Denis BERTHOLOM – André BOUDART – Serge BUCHET – Yannick CHESNAIS – Jean-Claude COUDÉ – Vincent COWET – Paul COZIC – Michel CRIAUD – Thierry EVENO – Bruno GOASMAT – Didier GUILLOTIN – Raymond HOUEIX – Yves HUTTER – Freddy JAHIER – Denis L'ANGE – Bruno LE BORGNE – Yannick LE BORGNE – Ronan LE DELEZIR – Denis LE RALLE – Gérard LE ROY – Joël MARIVAIN – François-Denis MOUHAOU – Anthony ONNO – Maurice POUILLAUDE – Jérôme REGNIER – Dominique RIGUIDEL – Benoît ROLLAND – Stéphane SANCHEZ.

Avaient donné pouvoir : Mmes Martine AUFFRET – Françoise GUILLERM - Diane HINGRAY – Anaïck HUCHET – MM Maurice BRAUD -Jacky CHAUVIN – Jean-Luc CHIFFOLEAU – Jean-Paul GAUTIER – Loïc LE PEN – Jean-Pierre LE PONNER – Daniel MANENC – David ROBO – André TEXIER – Yves THIEC.

Étaient excusés : MM Dominique CHAUMORCEL – Alain DE CHABANNES – Jean-Luc EVEN – Roland GASTINE – Tibault GROLLEMUND – Hugues JÉHANNO – Pascal LE JEAN – René LE MOULLEC – Martine PARÉ – Jean-Charles SENTIER – Franck VALLEIN – Yann YHUEL.

Assistaient également à la réunion : Mme Juliette MALHERBE de STGS – Mme Charlotte MELIN de SUEZ – Mme EVA MOISSET de VEOLIA - M Sébastien CHERPI de SAUR.

Assistaient également les services de Eau du Morbihan : Mmes Marie ANDRÉAN – Françoise JÉHANNO – Pascale HUD'HOMME – MM Antoine BÉNÉJEAN - Mikaël LE MOUEL.

Secrétaire de séance : Mme Annie AUDIC.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 mars 2022

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal du 25 mars 2022, le Président le soumet au vote.
Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2022.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

- 2) Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau

Chaque délégué a pu prendre connaissance des décisions prises par délégation au Président et au Bureau.

Le Comité Syndical prend acte des informations relatives aux décisions prises par délégation au Président et au Bureau.

Arrivée Vincent COWET.

- 3) Lancement du projet de Data Center local et adhésion à la Société Publique Locale (SPL)

Dominique RIGUIDEL informe le Comité que Morbihan Énergies, lauréat de l'appel à projet « Territoires d'innovation », porte le projet d'une plateforme numérique publique par le biais d'une Société Publique Locale (SPL) entre Morbihan Énergies et les collectivités qui souhaitent y adhérer.

Il précise que le Data Center local sera implanté sur le terrain acquis en copropriété avec Eau du Morbihan sur le site de Fétan-Blay. Le capital initial de la SPL est de 37 000 € avec une participation pour Eau du Morbihan de 5 % du capital soit 1 850 €, qui monterait à 27 500 € dans les 18 à 24 mois, une fois les investissements faits.

Il ajoute que Eau du Morbihan et Morbihan Énergies travaillent déjà étroitement sur le sujet du numérique et de l'informatique avec une mutualisation notamment de serveurs. La non adhésion de Eau du Morbihan au Data Center aurait pour conséquence, la conservation des serveurs et l'obligation de modifier l'organisation du service informatique. L'opportunité du Data Center avec des services de base permettrait également à Eau du Morbihan de bénéficier de supports à la carte tels que des services de stockage, de cyber sécurité...

Puis il rappelle les points essentiels, notamment de la gouvernance de la SPL, inscrits dans les statuts de la SPL qui sont joints au dossier.

Il demande si un délégué souhaite se présenter au poste de représentant de Eau du Morbihan en qualité de délégué membre de l'Assemblée générale et en qualité de représentants au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale de la SPL.

Monsieur Dominique RIGUIDEL présente sa candidature.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve le principe de la création d'un data center local sur le territoire départemental afin d'y réunir des moyens d'hébergement et de sauvegarde des données du service public et un pack d'outils de sécurité et de travail collaboratif ;**

- Approuve l'adhésion de Eau du Morbihan à la SPL, compétente notamment pour accompagner ses actionnaires publics dans la mise en œuvre de leur stratégie d'hébergement et de gestion des données publiques sur le territoire intégrant des services à haute valeur ajoutée parmi lesquels le stockage et la sauvegarde des données publiques et un pack d'outils de sécurité et de travail collaboratif et pour financer, concevoir, réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage et exploiter un data center local mutualisé à l'échelle du département du Morbihan ;
- Approuve le projet de statuts de la SPL joint à la présente ;
- Approuve l'acquisition de 1 850 actions au capital de la SPL d'une valeur totale de 1 850 euros pour en devenir pleinement membre (1 action = 1 euro) ;
- Désigne Monsieur Dominique RIGUIDEL comme représentant du Syndicat mixte en qualité de délégué membre de l'Assemblée générale et en qualité de représentants au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale de la SPL.

*Il est précisé que conformément aux statuts de la SPL, « dès lors que le nombre maximum de 9 administrateurs au total pour les Collèges des communes et des groupements ne permettra pas d'assurer la représentation, en raison de leur grand nombre, de tous les communes et groupements Actionnaires, ces derniers se réuniront au sein du Collège concerné de l'Assemblée spéciale pour désigner leurs représentants communs qui siégeront au Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- Collège des communes : il élit en son sein 5 administrateurs au maximum.

- Collège des groupements (autres que Morbihan Énergies) : il élit en son sein 4 administrateurs au maximum ».

- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les statuts de la SPL et tous actes, démarches permettant de concrétiser l'adhésion de Eau du Morbihan à la SPL.

CONVENTIONS

- 4) Convention constitutive d'un groupement de commandes lié au siège administratif de Fétan-Blay

Dominique RIGUIDEL précise qu'il est proposé de faire évoluer la convention de groupement relative l'entretien et au matériel du bâtiment de Fétan-Blay afin de prendre en compte le départ de l'AMPM ainsi que les nouveaux besoins identifiés tels que listés dans le dossier.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- De mettre en œuvre un groupement de commandes avec Morbihan Énergies pour la passation et l'exécution des marchés publics liés au siège administratif de Fétan-Blay ;
- D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes selon le modèle annexé, ainsi que les avenants à intervenir.

Arrivée de Ronan LE DELEZIR.

- 5) Avenant n° 2 de prolongation de la convention tri-partite de gestion du barrage de Pen-Mur à Muzillac - Arc Sud Bretagne

Vincent COWET propose une prolongation de la convention tri-partite de gestion du barrage de Pen-Mur à Muzillac pour une durée de 5 ans.

Françoise JÉHANNO explique que Eau du Morbihan est désigné, dans la convention initiale, comme exploitant du barrage de Pen-Mur à Muzillac au regard de sa gestion sur le volet sécurité publique. A ce titre, des consignes ont été intégrées au contrat d'exploitation du service d'eau auprès de Véolia (manœuvre des vannes, surveillance des niveaux, ...).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 de prolongation de la convention tripartite du barrage de Pen-Mur pour une durée de 5 ans.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 6) Commission consultative des services publics locaux - rapport d'activités 2021

Didier GUILLOTIN résume points évoqués lors des réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 18 juin et 26 novembre 2021 avec notamment des informations sur :

- la présentation des RPQS Production et Distribution 2020,
- les concessions de services avec notamment les périmètres de Production,
- les attributions des contrats d'exploitation en Production et en Distribution ,
- la qualité de l'eau issue du contrôle sanitaire en matières de pesticides et de métabolites avec la difficulté de faire comprendre aux abonnés de Eau du Morbihan que dans certains cas, une eau non conforme n'est pas dangereuse pour l'utilisateur,
- les actions curatives et préventives dans le cadre de la lutte contre les métabolites avec l'utilisation du charbon actif,
- les tarifs de vente d'eau avec notamment la création d'un groupe de travail en charge de l'étude de l'évolution de la grille tarifaire portant sur diverses simulations et leurs impacts. Ce travail participe à une meilleure compréhension des associations.

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux pour l'exercice 2021.

Arrivée de Yves HUTTER.

- 7) Rapport sur le prix et la qualité du service Production et Transport - exercice 2021

En préambule, Françoise JÉHANNO informe qu'un « motion design » relatif aux chiffres clés des RPQS Production-Transport et Distribution va être diffusée. Après validation, la vidéo sera mise en ligne sur le site de Eau du Morbihan et disponible via un téléchargement pour une présentation auprès des collectivités.

Après la projection de la vidéo, Marie ANDRÉAN présente le rapport sur le prix et la qualité de service Production et Transport 2021, à savoir :

- Territoire desservi : 196 communes ;
- Eaux brutes prélevées : 26,2 Mm³ dont 5,2 Mm³ en eau souterraine (20 %). Baisse de 5 % du prélèvement des eaux souterraines par rapport à 2020 ;

- 48 unités (mobilisation des unités de Tréauray 1 et Ar C'Hastell). Elle précise que les unités d'eau de surface ont une capacité de production d'une variation de 100 à 1250 m³/h et les unités d'eau souterraine de 5 à 125 m³/h ;

- Eau traitées : 24,6 Mm³ produits (+ 1 %) ;

29,4 Mm³ vendus en gros (+ 2 %) ;

5 Mm³ achetés (+8 %) ;

- Réseau d'interconnexions : 8,8 Mm³ introduits (+ 5 %) dus à une meilleure mobilisation des UP de Mangoër 1 et 2, et, la mise en service d'Ar C'Hastell. A noter également une augmentation des volumes exportés :

- vers Pluherlin et Josselin en raison des travaux sur le barrage du Lac au Duc ;
- vers Grand-Champ pour GMVA au regard de la problématique des métabolites sur le réservoir de Kénéah Guen à Grand-Champ ;

- Mode de gestion du service : 10 contrats d'affermage ;

8 marchés de services ;

1 régie (à noter la fin de la régie sur la commune de Langonnet à compter de 2022 et l'intégration au contrat SAUR par avenant) ;

Exploitants : SAUR, VEOLIA, SUEZ et STGS ;

- 29,4 Mm³ vendus pour 18,5 M€ de recettes avec un TFE_G de 0,64 € HT/m³ (0,66 € HT/m³ en 2022) ;

- Solidarité internationale : Benoît ROLLAND et Jérôme BOSSAY ont fait une intervention relative à l'appel à projet lors du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau 2022.

Claire MASSON est surprise de la présentation de l'ARS sur l'ESA-métolachlore et de son inertie à faire évoluer les molécules surveillées, laissant les personnes boire de l'eau contaminée sans le savoir. Elle précise que les valeurs de la toxicité sont basées sur les doses journalières admissibles qui, comme le glyphosate l'a prouvé, peuvent évoluer et s'avérer finalement toxique.

Elle s'étonne également, alors que les analyses sur les métabolites ne datent pas d'hier, du manque d'anticipation. Elle évoque notamment, la mise en service d'une unité de production dans le nord du département en 2018, sans avoir prévu de filière au charbon actif.

Elle suggère un travail fond avec le monde de l'agriculture sur le problème des pesticides et notamment avec le désherbant utilisé pour le maïs. A ce titre, l'ARS prédit que le prochain désherbant en substitution de l'ESA-métolachlore et de son dérivé seront encore plus toxiques que l'ESA-métolachlore dans l'eau.

Elle constate que la protection de la ressource à l'échelle des périmètres de protection est inadaptée car la diffusion se fait bien en amont. Elle préconise une réflexion globale sur la protection et la qualité de l'eau que l'on distribue.

Dominique RIGUIDEL répond que les nouvelles obligations liées aux métabolites n'ont été connues qu'en 2021. Les nouvelles unités de production, à l'instar d'Ar C'Hastell, permettent de traiter efficacement les métabolites. Les unités plus anciennes, font l'objet de travaux au regard du résultat des analyses de l'ARS afin de distribuer une eau conforme à la législation. S'il n'est pas possible d'engager des travaux, Eau du Morbihan dépose un dossier de dérogation en Préfecture et Eau du Morbihan a 3 ans pour se mettre en conformité. Il précise que tous les résultats qui se sont avérés non-conformes sont largement inférieurs à la VMAX imposée et donc sans danger.

Claire MASSON confirme la procédure de dérogation mais regrette que pendant une période de 3 ans, l'eau

distribuée contiendra de l'ESA-métolachlore.

Dominique RIGUIDEL répond que la collectivité a effectivement 3 ans maximum pour mettre en place les actions nécessaires à une mise en conformité de l'eau distribuée. Pour autant, Eau du Morbihan met tout en œuvre afin d'écourter le plus possible cette période et des solutions ont déjà été trouvées pour la quasi totalité des unités.

Claire MASSON souligne que même si l'on est en dessous de la VMAX, ces molécules sont mutagènes.

Françoise JÉHANNO, sans minimiser le problème des pesticides dans l'environnement, répond que la VMAX est une valeur de gestion temporaire définie « vie entière » et l'ESA-métolachlore est jugé pertinent uniquement par précaution en l'absence de données. La valeur réglementaire a été définie à 0,01 mg/l au regard du seuil de détection des laboratoires. Elle précise que l'ANSES doit donner un nouvel avis pour confirmer ou non le caractère pertinent de l'ESA-métolachlore.

Elle souligne l'attitude ambiguë de l'État qui d'un côté autorise la mise sur le marché des molécules, et de l'autre, après constatations des problèmes posés par les métabolites, impose aux services d'eau de pallier aux problèmes occasionnés.

Elle ajoute que la capacité d'intervention d'un service d'eau potable se limite aux périmètres de protection et n'a pas de légitimité sur les bassins versants.

Bernard LE BRETON souligne l'importance, lorsque que l'on est un représentant politique, d'être responsable les uns avec les autres sur un sujet tel que celui-ci. Il a malheureusement pu constater, en tant que Président de Pontivy Communauté, certains articles dans la presse, alarmistes et anxiogènes pour la population, alors que la valeur est très éloignée d'un risque sanitaire. Il souhaite que chacun prenne ses responsabilités et met en garde contre des propos totalement inadaptés. Il souligne la difficulté, à moins d'être devin, de pouvoir anticiper la réglementation qui peut à tout moment évoluer.

D'autre part, il regrette également que l'on insinue que les périmètres de captage ne jouent pas leur rôle. Il estime au contraire, que les contraintes de l'époque sont respectées. Aujourd'hui, la prise en compte de l'évolution des normes sanitaires génère des réflexions au-delà des périmètres de protection. Les services et les élus de Eau du Morbihan ont rencontré les services de la Chambre d'agriculture afin de définir ensemble un plan de prévention autour des périmètres de protection. Les services de Eau du Morbihan ont une démarche proactive tant sur le volet curatif que sur le volet de la prévention dans l'attente d'instructions au niveau régional.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service de Production et Transport au titre de l'exercice 2021, annexé à la présente délibération.

- 8) Rapport sur le prix et la qualité du service Distribution - exercice 2021

Marie ANDRÉAN présente le rapport sur le prix et la qualité de service Distribution 2021, à savoir,

- Le territoire desservi : 107 communes ;

- Mode de gestion du service : 4 délégations de service public (DSP) à paiement public ;

6 affermages ;

1 marché de service ;

2 régies avec ou sans assistance ;

- Échéance des contrats : zone c en consultation – Commission concession le 22/06/2022 pour négociation - présentation au Comité Syndical le 30/09/2022 ;

- 113 500 abonnés ;

- 11 Mm³ consommés ;

- 17 abonnés/km (en comparaison : 120 ab/km pour Vannes et 40 ab/km pour Lorient agglomération) ;

- Tarifs : Françoise JÉHANNO souligne la tendance des abonnés du tarif jaune à se reporter sur le tarif bleu. La question du maintien de tarif jaune se pose ;

- Au 1^{er} janvier 2022 une facture moyenne de 120 M³ s'élève à 326 € T.T.C. ;

- 20 M€ de recettes de ventes d'eau au tarif Distribution ;

- Les indicateurs de performance.

- 48,7 M€ d'encours de la dette

Didier GUILLOTIN souligne l'amélioration de certains indicateurs avec, notamment les taux :

- d'occurrence des interruptions de service qui passe de 498 en 2020 à 354 en 2021

- de branchement à 99 %

- d'impayé des factures qui passe 1,19 % en 2020 à 0,78 en 2021.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de Distribution d'eau potable au titre de l'exercice 2021, annexé à la présente délibération.

COMPÉTENCE PRODUCTION

- 9) Modernisation de l'unité de production d'eau potable de Toultreincq - Roi Morvan communauté

Vincent COWET informe que la modernisation de l'unité de production d'eau potable de Toultreincq représente un cas concret des enjeux liés à la qualité et à la quantité de l'eau soulignés dans les RPQS. Il précise, que malgré toutes les mesures mises en place en prévention avec notamment le programme Ecod'o, les consommations ne cessent d'augmenter au regard des afflux de la population et des demandes croissantes des industriels et des agriculteurs qui risquent, de plus en plus, de se reporter sur le réseau du service public . Il précise s'être entretenu avec le Préfet de région au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau sur le lien important entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau et les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau.

Il rappelle que le secteur nord ouest du département n'est pas relié à l'ossature centrale du réseau d'interconnexions. La sécurité est assurée en local entre Gourin, Le Faouet. L'unité de production datant des années 60 nécessite des travaux de modernisation et de diversification de la ressource afin de sécuriser l'approvisionnement du territoire.

La problématique d'insuffisance de stockage (utilisation des carrières en complément des capacités de ressources via l'Ellé) et la nécessité d'avoir recours aux eaux souterraines ont conduit à programmer :

- la réhabilitation des ouvrages existants,

- la construction d'une nouvelle unité d'une capacité de 300 m³/h à partir des eaux de surface et un complément de 85 m³/h à partir des eaux souterraines
- la mise en service de 2 nouveaux forages.

Il précise que la CAO s'est réunie après la phase des négociations avec des auditions.

Il salue le travail du Cabinet BOURGOIS et d'Anne-Claire RAPEAUD dans l'étude du dossier. Degrémont, Saur et Sources ont répondu à l'appel d'offres. Il précise que les offres étaient similaires sur les volets purement techniques et le choix s'est porté sur l'offre la moins disante avec un système des coûts prévisionnels d'exploitation plus faibles et un engagement sur 24 mois de garantie.

La CAO a retenu le marché de la société SOURCES pour un montant de 6 602 492 € H.T..

Dominique RIGUIDEL précise que Eau du Morbihan entretient son patrimoine en modernisant ses unités de production afin de produire une eau de qualité en quantité suffisante.

Françoise JÉHANNO précise que le début des travaux est prévu en mai 2023.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- prend acte de la décision d'attribution de la CAO ;
- autorise le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise SOURCES pour un montant de 6 602 492 € H.T., ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Production-Transport.

- 10) Délégation de maîtrise d'ouvrage à Pontivy Communauté - Travaux sur le réservoir de Cosquer à Malguénac

Bernard LE BRETON informe que Pontivy Communauté a lancé, dans le cadre de sa compétence Distribution, un marché de travaux sur le réservoir du Cosquer à Malguénac. Le recensement et l'identification patrimonial entre Eau du Morbihan et Pontivy Communauté a révélé que ce dernier est lié à la compétence Production, exercée par Eau du Morbihan. Il est donc proposé de régulariser la situation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Pontivy Communauté, pour des travaux de serrurerie et d'éclairage sur le réservoir de Cosquer à Malguénac, sur la base d'une enveloppe financière fixée à 10 290 € HT.

Départ de Claire MASSON.

INFORMATION ET PROSPECTIVES

- 11) Situation des ressources en eau - point sécheresse

Dominique RIGUIDEL relate les articles de presse incitant aux économies d'eau notamment celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) vis à vis un certain nombre d'acteurs économiques du territoire. Il juge important, au vu de la préoccupation sur la sécheresse, de faire un point sur l'état de la ressource du Département même si ces derniers jours un peu de pluie est tombée.

Françoise JÉHANNO confirme que les 10 jours de pluie passés ne vont malheureusement pas être suffisants

pour lever toute inquiétude pour la saison à venir. Elle rappelle que les stocks en eau sont reconstitués en hiver, notamment pour les eaux souterraines et que le déficit de pluviométrie a débuté en novembre 2021. Eau du Morbihan a réussi à faire le plein dans les retenues et le niveau des nappes est considéré comme moyen. Pour autant, la ressource baisse de façon prématurée et la vigilance est de mise.

Elle rappelle l'arrêté cadre sécheresse du 6 mai 2022 plaçant le Département en état de vigilance et celui du 3 juin 2022, plaçant l'île de Groix en crise. En application de l'arrêté cadre sécheresse, les services de Eau du Morbihan sont fortement mobilisés. Eaux et Vilaine, Lorient agglomération et GVMA se concertent pour avoir une vision globale de la ressource à l'échelle du Département et mutualiser les actions et s'entraider le cas échéant et font des points hebdomadaires avec l'ARS et la DDTM.

Les services de Eau du Morbihan s'appuient sur les données des exploitants, au quotidien et en temps réel, et donnent les consignes de gestion aux exploitants afin d'anticiper un probable durcissement de la situation pendant l'été.

Puis elle fait un rappel des diverses actions à mettre en place en cas de mise en état de vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. L'objectif est de ne pas arriver à une situation de crise par l'application de mesures préventives de gestion des stocks en déstockant le plus tard possible afin d'éviter d'avoir des stocks vides et des débits des cours d'eau très faibles en arrière saison.

Puis elle liste, à titre d'exemples, diverses opérations de gestion des stocks :

- la production d'Ar C'Hastell a été bridée à la moitié de sa capacité afin de privilégier l'alimentation du secteur qui a été complétée par des imports de Lorient agglomération,
- le secteur Vannes ouest, auparavant alimenté par Ar C'Hastell, bénéficie désormais des achats d'eau à GMVA à partir du site du Vincin,
- diversification des ressources dans l'est du département afin de préserver les eaux souterraines en prévision de la période d'étiage d'après saison,
- limitation du prélèvement dans le Lac au Duc pour privilégier la prise d'eau de la Herbinaye sur l'Oust,
- gestion sur 2 ans des stocks sur Belle-île-en-Mer,
- vigilance sur Houat et Hoëdic même si les stocks sont pleins,
- prélèvements dans l'Ellé sans avoir recours aux stocks des carrières afin de les préserver le plus longtemps possible,

Elle précise qu'à la demande du Bureau, le résumé des actions à mener dans le cadre de l'arrêté sécheresse a été diffusé aux communes qui, le cas échéant, peuvent le relayer.

Elle insiste sur l'importance de relayer une communication en faveur des économies d'eau et incite, par exemple, sur des actions telles que ne pas purger les poteaux incendies lorsque cela n'est pas nécessaire et de différer, après accord de l'ARS, les vidanges des piscines.

Eau du Morbihan renforce sa communication avec :

- la préparation un dossier de presse qui sera à la disposition des élus,
- la conception d'un message de vigilance destinés aux abonnés,
- la diffusion, par les exploitants, du message de vigilances à la clientèle,
- la promotion des économies d'eau via #laissepascouler sur le site de Eau du Morbihan.

Dominique RIGUIDEL confirme l'importance d'une communication pro-active en matière d'économies des

consommations d'eau potable dans la perspective de gérer au mieux la sécheresse.

Ronan LE DELEZIR informe du témoignage des Présidents de CLE des Côtes d'Armor et du Finistère au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau qui s'inquiètent du manque d'eau et souhaitent une réflexion au niveau régional sur l'aménagement et le développement du territoire, en prenant en compte les études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC). Il confirme l'utilité d'inciter aux économies de consommation, y compris au niveau communal.

Serge BUCHET regrette que le levier d'une communication visant à diminuer la consommation de protéine carné ne soit pas prévu, compte-tenu de l'importance du besoin en eau (8 000l d'eau pour produire 7kg de viande).

Benoît ROLLAND réagit aux propos négatifs visant l'agriculture prononcés lors de cette réunion. Il évoque l'hécatombe des agriculteurs et des éleveurs du territoire qui ferment les uns après les autres. Il préconise d'être prudent lorsque l'on utilise des chiffres de consommation d'eau utilisés par l'agriculture et l'élevage qui sont souvent erronés.

Il précise également que l'intervention sur les pesticides doit aussi être mesurée. Il donne pour exemple l'utilisation du phypronile pour les chiens et les chats qui sont nettement plus nocifs que les pesticides utilisés pour le maïs.

Dominique RIGUIDEL approuve la démarche de sensibilisation.

Le Comité Syndical prend acte de l'information donnée sur l'état des ressources en eau.

QUESTION DIVERSES

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président lève la séance.

Signature du Secrétaire de séance Annie AUDIC. 	Signature du Président de séance, Dominique RIGUIDEL  
Date de publication : 15/11/2022	